

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 29 septembre 2023

---

**Membres en exercice :**

14

Date de la convocation:

**Présents :** 12

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

**Votants:** 13

**Présents :** Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Claude PESCHAUD, Julien THERON

**Contre :** 0

**Représentés:** Madame Audrey BLANQUET par Monsieur Thierry MARSILHAC

**Abstention :** 1

**Excusés:** Jacqueline BARTHAIRE

**Secrétaire de séance:**

Madame Jennifer  
DEVÈZE

**Présents non votants :**

**Absents:**

---

### Objet: Désignation d'un référent tourisme au sein du Conseil Municipal - DE\_2023\_217

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la volonté d'Hautes Terres Communauté de mettre en place un réseau de référents "Tourisme" au sein de chaque commune.

Ce réseau de référent tourisme constituera un levier essentiel pour renforcer la collaboration et les échanges d'informations entre les acteurs du tourisme au niveau local. Une approche concertée, cohérente et coordonnée du développement touristique sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour promouvoir efficacement et exploiter pleinement son potentiel.

Ce référent tourisme a pour mission de :

- favoriser la coordination et la communication entre les services liés au tourisme, l'Office de tourisme et les différentes communes ;
- développer l'échange d'informations entre les acteurs du tourisme au niveau local ;
- promouvoir efficacement le potentiel touristique du territoire d'Hautes Terres Communauté.

L'ensemble de ces missions doit faire l'objet de remontées régulières au Conseil Municipal et de divers temps de rencontre.

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023

Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE\_2023\_217-DE

A G E D I

Le référent désigné ne doit pas être membre du Conseil Communautaire, déjà représenté au sein du Comité de Direction de Hautes Terres Tourisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer référent tourisme Thierry MARSILHAC en titulaire et Audrey BLANQUET en suppléante

**Pour extrait conforme au registre des délibérations,**

Le Maire,  
**Philippe ROSSEEL**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 09 OCT. 2023

publié le :

09 OCT. 2023

Date de transmission de l'acte: 09/10/2023  
Date de réception de l'AR: 09/10/2023

015-211500012-DE\_2023\_217-DE  
A G E D I